

**BULLETIN  
MUNICIPAL  
DE PARISOT  
N° 34**

**81**

JANVIER 1994

**PARISOT**

**AU CONSEIL MUNICIPAL**

- 02 AOUT 1993 -

**Charte Intercommunale - Retrait de la Commune de Gaillac** : - La Commune de Gaillac ayant demandé son retrait de la Charte Intercommunale Tarn et Dadou. Le Conseil Municipal accepte avec regret le principe du retrait de cette Commune.

**Rétrocession voirie nationale** : - Le Conseil Municipal refuse la rétrocession de la voirie nationale longeant la voie rapide, pour un reclassement dans la voirie communale, ces voies étant actuellement trop dégradées.

**Tableaux Ste Sigolène** : - Toutes les subventions demandées pour la restauration de ces tableaux ont été accordées. Soit ; ETAT : 11.613 F., RÉGION : 6.900 F., DÉPARTEMENT : 20.902 F.

Le Conseil Paroissial prendra en charge le solde de la dépense, soit : 7.035 F.

**Subvention Municipale** : - Il est accordé une subvention annuelle de 800 F. au club de ping-pong de Parisot.

**Porcherie** : - Un avis favorable est donné à la demande d'extension de porcherie de M. DENYS MIQUEL.

**Conteneurs ordures ménagères** : - Des conteneurs à ordures ménagères seront rajoutés là où ils s'avèrent insuffisants.

**Panneaux lieux-dits** : - Il sera proposé un achat groupé de panneaux de lieux-dits, les personnes intéressées devront s'adresser à la mairie.

**Cour d'Appel de Bordeaux** : - La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux vient de rejeter la requête de l'UAP et condamne cette dernière à verser à la Commune la somme de 5.000 F. L'Union des Assurances de Paris avait tenté un recours devant le Tribunal Administratif afin de condamner la Commune pour faute de signalisation suite à l'accident qui a coûté la vie à M<sup>me</sup> Léa PRATVIEL.

- 11 OCTOBRE 1993 -

**Budget supplémentaire 93** : - Le Conseil Municip

pal vote le Budget Supplémentaire de 1993, qui s'élève à la somme de 582.674 F. en section de fonctionnement, et 259.382 F. en section d'investissement.

**Travaux 1994** : - Monsieur le Maire propose de réaliser la réfection de peintures à l'école maternelle. Le montant des travaux s'élève à la somme de 27.567,60 F. H.T.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux et sollicite une subvention du Conseil Général.

**Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local** : - Les travaux de voirie compris dans le programme du FAVIL 94, s'élèvent à la somme de 120.555 F. H.T., et concernent, le chemin rural de Forestier, chemin rural de la Ratié, Voie communale N° 8, et Voie communale N° 2.

**Voies départementales** : - Le Conseil Municipal, suite aux nombreuses doléances des usagers de la Départementale 19, à la limite de Communes entre Parisot et Coufouleux, ainsi que des riverains de la Départementale 18 située côté droit de la Voie Rapide, demande une remise en état rapide de ces voies, dangereuses à la circulation.

**Déclaration de fin de travaux d'exploitation, carrière du Comté** : - Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration de fin de travaux d'exploitation de la SA MMP, ex ROUMÉGOUX, concernant la carrière située au lieu-dit "Le Comté".

**POS de Lisle-sur-Tarn** : - La Commune de Parisot, ne souhaite pas être consultée sur l'établissement du Plan d'Occupation du Sol de la Commune de Lisle-sur-Tarn.

**Repas cantine scolaire** : - A compter du 6 septembre 1993, le prix du repas de la cantine scolaire sera de 9,25 F. au lieu de 9 F.

- 15 DÉCEMBRE 1993 -

**Regroupement pédagogique des écoles Parisot-Peyrole** : - Le Conseil Municipal donne un avis favorable de principe pour l'étude de la mise en place d'un R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

**LE MOT DU MAIRE**

Au nom de tous les élus municipaux de PARISOT et en mon nom personnel, j'adresse aux lecteurs de ce Bulletin mes vœux les plus sincères afin que l'année qui vient de commencer leur apporte de nombreuses joies familiales mais surtout un bien précieux entre tous : une bonne santé.

Je souhaite que la majorité des lecteurs de ce journal local trouvent un intérêt à la lecture des articles que nous nous efforçons de rendre aussi intéressants et variés que possible.

Et puisque les premiers jours de chaque année nouvelle nous incitent à prendre de bonnes résolutions, les élus municipaux et moi-même nous efforcerons, comme par le passé, de justifier, en 1994, la confiance que vous nous avez témoignée dans le passé, confiance dont nous avons toujours eu à cœur de nous montrer dignes.

BONNE ANNÉE 1994 !

Y. VALAX

**POS de Montans** : - Aucune observation ni opposition n'est formulée après consultation du dossier de Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Montans.

**Contrat CES** : - Les Communes de Peyrole et de Parisot sont favorables au renouvellement du Contrat Emploi Solidarité, établi dans le cadre du SIVOM.

**DGE 1994** : - Le Conseil Municipal sollicite la Dotation Globale d'Équipement pour 1994, pour l'achat d'un lecteur reproducteur de micro fiches, d'une machine à écrire, et d'un duplicateur à alcool.

**Panneaux signalisation lieux-dits** : - Une Commission se réunira pour étudier le nombre de panneaux, les emplacements, et les modalités de participation des propriétaires.

**Devis église** : - Les nouvelles propositions présentées par l'entreprise CHEVRIN-GELL seront étudiées au sein de la Commission des travaux.

**DISTINCTIONS**

Nous avons appris avec plaisir les décorations dont trois de nos amis, très bien connus et estimés à PARISOT ont été honorés en 1993.

Le 29 août 1993, M. André MAIET qui habite à Nacaire s'est vu attribuer la Médaille des Anciens Combattants, distinction amplement méritée.

M. Jacky GUIBAUD, sympathique préposé qui dessert de nombreux foyers de Parisot a reçu, le 9 septembre dernier la Médaille de la Poste et des Télécommunications.

Enfin, le 13 septembre, notre Maire, Yvon VALAX a reçu, des mains de M. le Préfet, la Médaille 1900 de la Mutualité Agricole pour ses 20 ans de services rendus à la Mutualité dans notre Commune.

Nos très vives et très amicales félicitations à nos trois amis fraîchement décorés.

*Nos Meilleurs Vœux pour 1994*

## RESTAURATION ...

On n'aurait pas donné cher de la Crucifixion, tableau de l'église Ste Sigolène, trônant depuis des lustres au-dessus de l'autel ... Valait-il la restauration ? Il était si abîmé, il avait si souvent servi de perchoir aux hiboux qui avaient laissé leurs traces ...

M. le Pottier, notre ancien archiviste départemental, passant dans notre église, a cru bon de répertorier ce tableau et d'encourager à entreprendre sa restauration. Les accords donnés, les subventions projetées, M. Daniel ROUSTIT de Saliès a été désigné pour l'ouvrage. Son talent et sa patience d'artiste sont récompensés.

Venez voir. Cinq personnages et quatre signes.

D'abord, Jésus en croix. Un Jésus qui ne semble pas doloriste, enfoncé, anéanti dans la douleur, mais un Jésus d'espérance, de joie sans mélange ... joie intérieure.

Marie, beau visage humain, perlé de larmes - on comprend -, debout près de la Croix.

Saint-Jean, le disciple bien-aimé, celui qui prend Marie dans sa maison après la mort de Jésus, celui qui est déjà toute l'Eglise près de la Croix.

Assise, au regard rêveur, méditatif, Marie de Béthanie, celle qui versa le parfum d'un grand prix sur les pieds de Jésus (Jean, L'onction de Béthanie, 12, 1.).

Et à genoux, dans l'attitude de l'adoration, de la contemplation, de l'émerveillement, près de Marie, la Mère des douleurs, Sainte SIGOLÈNE, patronne de l'église, à ses pieds la palme des saints.

De part et d'autre de la Croix, la pleine lune avec sa figure humaine et le 1<sup>er</sup> quartier de lune : la mort de Jésus, sa Pâque, a lieu à la pleine lune de mars. Sa mort accomplit l'ensevelissement de l'ancien monde et inaugure (1<sup>er</sup> quartier lunaire) le monde nouveau de la résurrection.

Au pied de la Croix, un crâne humain : le nouvel Adam, Jésus, donne sa vie et rachète toute l'humanité représentée par ce crâne, symbole de l'ancien Adam.

Les habits des personnages sont de très beaux habits du XVII<sup>e</sup> siècle, aux couleurs chaudes. Ce tableau est une belle composition, d'un peintre du terroir certainement, décorant Sainte SIGOLÈNE de perles précieuses.

Merci à Daniel ROUSTIT de Saliès qui a fait un beau travail de restauration, y compris dans la rénovation du cadre. Cette crucifixion restaurée vient à point retrouver sa place dans une église si bellement restaurée par les soins de la Mairie et du bénévolat.

Merci à M. le Maire et à son Conseil qui ont obtenu un maximum de subventions.

Merci à la paroisse qui assume le complément financier.

P.S. - La signature de ce tableau nous fait énigme : J.F. ANBALAT 3 RECTE.

- Prochainement nous relaterons la restauration du 2<sup>e</sup> tableau, SAINT DOMINIQUE RECEVANT LE ROSAIRE, (XIX<sup>e</sup>).

Abbé N. MAUREL

## SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGÉES

Ce nouveau service qui fonctionne depuis le 15 novembre 1993, est géré et animé par une association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) composée de bénévoles.

Cette association bien connue intervient sur les secteurs des A.D.M.R. de Brens, Parisot, Labastide de Lévis, Lisle-sur-Tarn.

Qui peut bénéficier du service :

Le service s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes :

- phase aiguë de maladie temporaire, sans gravité (ex : grippe, fracture, bronchite ... ),
- état de dépendance qui nécessite une prise en charge pour une durée très longue, pouvant aller jusqu'à une phase terminale de vie,
- la personne doit également être affiliée à un régime d'assurance maladie et résider à domicile (à son domicile, chez des parents ou amis ou encore dans un foyer-logement).

Demande, attribution et coût :

La demande d'entrée dans le service doit être faite auprès de l'association A.D.M.R. gestionnaire du service :

place du lavoir 81600 BRENS  
Téléphone 63.57.66.84

La personne peut également s'adresser au responsable local, à son médecin ou infirmier. C'est le médecin traitant ou hospitalier qui prescrit l'entrée dans le service et qui garde la responsabilité du traitement prescrit.

Le Conseil d'Administration

Il est composé de 21 membres bénévoles ; son Président est M. André HOURIEZ de Cestayrols. M<sup>me</sup> Arlette MARTY et M. Yvon VALAX représentent Parisot au Conseil d'Administration.

## NOS PEINES

- M. Antoine FUENTÈS beau-frère de M. et M<sup>me</sup> Yvon VALAX, notre Maire, est décédé le 28 août 1993 à Sète où il résidait et où il a été inhumé.

- Notre ami François AUGUY de La Méjane, père de Roland Auguy notre ancien collègue au Conseil Municipal, est décédé le 18 septembre dernier. Ses obsèques à l'église de Lisle et son inhumation au cimetière de Parisot ont été suivies par une foule attristée de parents et d'amis.

- Nous avons appris avec peine le deuil cruel qui a frappé, en août dernier, M<sup>me</sup> de Montleau, de Nicouleau, en la personne de sa mère M<sup>me</sup> MONTHEILLET.

- Le 9 novembre dernier, Ginette ROUX, fille de notre amie M<sup>me</sup> Camille Roux, très bien connue et estimée à Parisot, est décédée à St-Jean, près de Toulouse.

- Nous partageons la peine de notre ami René BRU, ancien Conseiller Municipal résidant aux Maisous, cruellement éprouvé par le décès de son épouse le 20 décembre dernier.

Nos très vives et très sincères condoléances aux familles cruellement éprouvées par ces deuils.

## NOS JOIES

### NAISSANCES

- Un petit GEOFFREY est né le 20 août 1993 à Lavar pour la plus grande joie de Fabienne PECH et Marc LOVATEL ses parents et de nos amis Rosette et Roger PECH.

- Le 10 octobre 1993 à Albi, un beau garçon, VINCENT est né au foyer de M. et M<sup>me</sup> VALER, habitant à Bounal, dans notre Commune.

- Nos compatriotes, Josette et Francis MAGNABAL domiciliés à Violan, sont, depuis le 8 novembre dernier, les heureux parents d'une mignonne petite MARINA, née à Albi.

- Le 19 novembre dernier, la famille de Rosette et Roger PECH s'est enrichie encore et cette fois d'une adorable MARGAUX, fille de Manu PECH un enfant de Parisot et de sa très charmante épouse Carole.

- LAETITIA Giroussens est née à Lavar le 30 décembre 1993. Elle est le second enfant du jeune couple : Nathalie et Thierry GIROUSSENS du Bousquet où son frère Alexandre l'attendait avec impatience.

Avec nos amicales félicitations aux parents, nous adressons nos vœux de bonheur total à ces adorables nouveaux nés.

## MARIAGE

L'unique mariage du semestre écoulé a été célébré par notre Maire Yvon VALAX, le 7 août 1993 dans notre Mairie.

Sabine LABEAUTE, une enfant de Parisot domiciliée à Gratelauze, s'est unie à Didier DEMBLANS de Roquemaure.

Bonne chance et réussite dans la vie à ces deux jeunes époux.

# NOS SOCIÉTÉS

## AMICALE DES AÎNÉS DE PARISOT

Toujours active et conviviale, l'Amicale réunit tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois joueurs de belote et amis, heureux de se retrouver à la Salle des Fêtes.

Ces rencontres se sont poursuivies même durant les vacances d'été et ont permis à chacun de fêter, en l'arrosant, son anniversaire.

L'Association a été représentée à tous les goûters et lotos auxquels elle a été invitée. De même elle a eu le plaisir de recevoir les clubs amis au goûter de Noël qu'elle a organisé le 17 décembre et qui a réuni une centaine de personnes autour de l'Arbre de Noël et d'abondantes friandises.

L'après-midi a été animée par la chorale de lisle, accompagnée de main de "maestro" par Alexandre Bozsodi.

Les enfants des écoles ont rejoint les aînés et les ont invités à leur goûter du 21 décembre.

Bref, une très sympathique après-midi au cours de laquelle nous avons fêté notre amie, Marcelle FRAUCIÉL, qui a quitté Parisot pour se consacrer à sa famille et qui, pendant tant d'années s'est dévouée à notre Association.

Afin de lui marquer notre reconnaissance et afin qu'elle ne nous oublie pas, une belle aquarelle de Robert BLANC, représentant Parisot et son église lui a été offerte. Un moment bien émouvant !

Il est temps de parler de nos projets.

Le mardi 1<sup>er</sup> février, Assemblée Générale au cours de laquelle un tiers du Bureau sera renouvelé.

Madame Frauciel ayant laissée libre la place de secrétaire, ceux ou celles qui voudraient bien la remplacer seraient les bienvenus. Qu'ils se fassent connaître.

Le 6 mars aura lieu notre loto annuel et nous vous invitons à y venir nombreux. Nous comptons également sur les lots qu'il vous sera possible de nous apporter à cette occasion.

Notre goûter de printemps est fixé au 17 avril et nous prévoyons le repas de l'amitié pour la fin du mois de mai.

Autant d'occasions de nous retrouver et de partager d'agréables moments d'amitié, en plus de nos rendez-vous de tous les quinze jours.

Que cette année apporte à chacun des adhérents de notre club la santé, la prospérité et la joie.

LE BUREAU

## PING-PONG

La carte d'adhésion du club de PING-PONG de PARISOT, est valable du 1<sup>er</sup> JANVIER au 31 DÉCEMBRE 1994.

Pour tous ceux et celles qui souhaitent adhérer ou renouveler leur inscription, vous pouvez le faire dès ce jour.

Les cours ont lieu les MARDIS de 20 h. à 22 h. à la Salle des Fêtes.

Si vous désirez plus de renseignements vous pouvez appeler le MARDI de 15 h. à 18 h.30 au 63.81.51.69

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

L'EQUIPE

## THÉÂTRE

Nous avons le plaisir de vous annoncer notre prochain spectacle "J'irai chasser le grand lama", pièce imaginée et écrite par l'ensemble du groupe de théâtre, pièce mettant en scène la vie d'un petit village.

Au cours de cette séance, les enfants de l'atelier théâtre présenteront également leurs réalisations.

Souvenez-vous :  
samedi 12 mars à 21 heures  
Salle des Fêtes à Parisot

## A.D.M.R.

Votre association, qui continue à se dévouer pour assurer au maximum le maintien des habitants dans leur milieu de vie, vous présente, en début d'année tous ses vœux pour l'année qui commence, en souhaitant à tous santé, joie, prospérité.

Merci également pour l'accueil bienveillant que vous faites à la vente des calendriers qui nous permet d'assurer l'aide d'urgence à des familles dans l'embaras.

Nous pouvons vous annoncer nos lotos, le 22 janvier à Parisot, le 19 février à Peyrolle, enfin le 26 février à Parisot le grand loto intercommunal.

Votre présence et votre participation sont nécessaires à leur réussite. Nous vous attendons nombreux.

A très bientôt et bonne année encore.

LE BUREAU

## GYM VOLONTAIRE PARISOT

Nous nous sommes retrouvées chaque jeudi depuis septembre pour reprendre les séances de gym douce de 15 h.30 à 16 h.30, et de gym tonique de 20 h.30 à 21 h.30. Si vous avez laissé passer ce rendez-vous, il est toujours possible, Mesdames et Messieurs, de s'inscrire en cours d'année.

Nous rappelons la date de notre loto, en collaboration avec le Tennis Club, le 26 MARS 94 avec de super gros lots. Nous vous attendons nombreux.

Nous vous invitons également à notre rando pédestre de Pâques, suivie des traditionnelles omelettes bien arrosées.

La fête du sport au printemps, ouverte à toutes et à tous, permettra de nous retrouver dans diverses activités : tournoi de tennis, de ping-pong, de boules, randonnées pédestres, à vélo, gym en salle etc...

Rejoignez notre club sous l'égide de la bonne humeur et de la convivialité.

A très bientôt. Sportivement vôtres pour cette nouvelle année !

LE BUREAU

## NOTRE ÉCOLE

Les enfants et les enseignantes de Parisot remercient parents et amis de l'école pour leur participation active à la réussite du loto le 11 décembre 1993.

### VENDREDI 17 DÉCEMBRE

Vendredi 17 décembre une chaude ambiance régnait au goûter des anciens. Jeunes et moins jeunes ont chanté en chœur les chants de Noël. Les aînés ont offert un délicieux goûter que les enfants ont su apprécier.

## MARDI 21 DÉCEMBRE

Chargé de sa hotte de friandises et poussant une lourde braquette de cadeaux, le Père Noël est arrivé à la Salle des Fêtes à 14 h.30.

Un petit spectacle, un goûter offert par les parents... plusieurs générations étaient à nouveau réunies dans la joie et la bonne humeur.

À l'aube de la nouvelle année, les enseignantes et les enfants de l'école vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur.

## PARENTS D'ÉLÈVES

Le Bureau récemment élu compte huit membres :  
- M<sup>me</sup> PÉCHAMAT, Présidente ; M<sup>me</sup> JUJEN, Secrétaire ; M<sup>me</sup> MÉREAU, Trésorier.

### MEMBRES

- M<sup>mes</sup> DELESCLUSE, LE PEILLET, MUNOZ, CRISTOL, BAUTISTA, TRIAU.

Le loto de fin d'année a été un succès. Nous remercions toutes les personnes qui ont aidé à le réaliser ainsi que toutes celles qui étaient présentes ce soir là.

Notre Association vous propose ses activités pour l'année scolaire 1993-94 :

- un atelier CIRQUE le MERCREDI :
  - de 14 h. à 15 h.15 pour les 6/8 ans,
  - de 15 h.30 à 17 h. pour les 9 ans et plus.
- un atelier THÉÂTRE le VENDREDI :
  - à 16 h.30 pour les enfants du C.P.

Les inscriptions sont encore ouvertes.

A tous, Bonne et Heureuse Année 1994 !

LE BUREAU

## BIENVENUE

Nous profitons de la récente installation, de M. Modeste GUARDIOLA dans sa nouvelle maison des "Tabars" pour lui renouveler "officiellement" la cordiale bienvenue que nous avons eu l'occasion de lui exprimer dans le passé.

Electeur à Parisot depuis plusieurs années M. Guardioli compte déjà dans notre Commune de solides amitiés.

Bienvenue aussi, très cordialement

- à M. Patrice TRIAU, à son épouse Edmonde et à leurs deux enfants qui habitent à "Ste Sigolène"-depuis le mois d'août dernier ;

- à la nouvelle gérante du Café de notre village, M<sup>me</sup> Geneviève CARRIÈRE, albigeoise installée à PARISOT depuis fin décembre dernier avec son fils.

### UNE DOUBLE BIENVENUE

Depuis 5 ans, les familles PUGET et BERTIN, devenues propriétaires de l'ex maison Chappus, au village, ne séjournaient que périodiquement à PARISOT.

Des liens de plus en plus amicaux s'étant noués avec les voisins du quartier, et la vie dans notre village leur ayant apporté de si agréables moments de calme et de sympathie, Jacques PUGET et son épouse Michèle, leur fille Nadine BERTIN, son époux Roger et leur petite Marion sont venus s'installer définitivement à PARISOT en mai 1993.

Cette première "BIENVENUE" que nous leur adressons s'accompagne d'une seconde, plus charmante encore puisque, le 23 septembre, un petit Thibaut est venu combler de joie toute la famille.

Nous la partageons avec eux et souhaitons tout le bonheur possible au nouveau-né.

# Parisot d'autrefois

## LE LAVOIR PUBLIC

Dans notre précédent "bulletin" nous avons traité des plaintes et discussions faites entre la Commune et le sieur Pagés, concernant le réservoir et l'accès au lavoir supérieur, cette affaire est finalement terminée semble-t-il à l'amiable 15 ans après.

Passage de canalisation sur la propriété de M. BRESSOLLES Hippolyte.

"Monsieur le Maire soumet le 1<sup>er</sup> avril 1900 au Conseil Municipal un traité de transaction qu'il a passé avec le sieur BRESSOLLES Hippolyte propriétaire à Parisot, au sujet des tranchées qui ont été faites dans sa propriété pour captation ou conduite d'eau au bassin établi sur la place de la Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte ce traité et conformément aux articles 68 et suivants de la loi du 5 avril 1884, prie Monsieur le Préfet de bien vouloir donner son approbation etc..."

Un deuxième traité de transaction établi avec M. BRESSOLLES Cyprien fait état d'une modification "... conduite d'eau au bassin établi sur la place de la Mairie et pour la

quelle il ne demande aucune indemnité moyennant quelques concessions de la part de la Commune".

Suit la délibération suivante avec des ratures et surcharges expliquant ces concessions :

"Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que d'après le traité de transaction passé avec le sieur BRESSOLLES Cyprien à la date du 25 mars, la Commune aura à encaisser une recette de quarante francs pour les arbres qui lui ont été vendus provenant des arbres abattus sur la place publique de la Mairie et concédés par le dit traité à BRESSOLLES Cyprien. Il engage le Conseil Municipal à délibérer sur l'emploi de cette somme de quarante francs. Le Conseil après délibération décide d'affecter cette somme de quarante francs à la plantation de nouveaux arbres et au pavage et empierrement autour du bassin-abreuvoir sur la place de la Mairie.

Il prie M. le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération afin qu'elle puisse servir de titre de recette à M. le Receveur municipal chargé de recouvrer cette somme."

Exécution de travaux par voie de régie économique.

"Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que

les travaux pour la construction du bassin-abreuvoir sur la place de la Mairie, vont être mis à exécution. Afin de ménager les fonds communaux et pour éviter les frais d'un traité de gré à gré avec un entrepreneur, il serait préférable de faire exécuter ces travaux par voie de régie économique, vu surtout que le montant des travaux est de petite importance.

Le Conseil après délibération autorise M. le Maire à faire exécuter ces travaux par voie de régie économique, et prie M. le Préfet de vouloir bien donner son approbation."

La délibération sera retournée par M. le Préfet comme n'indiquant pas le montant des travaux.

Une nouvelle délibération sera prise le 8 avril 1900 précisant cette fois : "le montant de la dépense sera de petite importance puisqu'il ne s'élève qu'à 551 francs." Mais il ne sera pas apprécié de la même façon par M. le Préfet et, en conséquence, une nouvelle délibération est prise le 29 avril 1900.

Il faut faire vite : au moins programmer les travaux avant les élections municipales qui auront lieu le 6 mai suivant.

(à suivre)

A.E.

## VENDANGES D'ANTAN

Comme PARISOT, la Commune d'ARTIGAT en Ariège édite un Bulletin Municipal dont nous reproduisons un très intéressant article dont la rédactrice, AUGUSTA, ne nous est pas inconnue. Née à PARISOT où elle a passé ses jeunes années, Augusta Bès, devenue M<sup>me</sup> CASTAING s'est exilée en Ariège mais reste fidèle à notre village où elle fait de fréquents, mais trop brefs séjours.

Au cours d'un récent voyage dans les CORBIÈRES, j'ai eu l'occasion d'assister aux vendanges. Au milieu d'une immense vigne, dont les feuilles aux couleurs automnales rappelaient un tapis d'Orient, un monstre de fer et d'acier se mouvait lentement, surveillé par deux personnes.

Comme cette cueillette était triste et impersonnelle ! Cela m'a donné la nostalgie des vendanges du temps passé.

Née dans un petit village du Gaillacois, les gros propriétaires, peu nombreux, louaient des ouvriers agricoles pour les vendanges, mais les petits vigneron s'en-tendaient pour cette tâche. Cela se passait juste avant la rentrée des classes, durait environ 3 ou 4 semaines, et les enfants participaient.

De très bonne heure, petits et grands, jeunes et vieux, étaient sur le pied de guerre. Une charrette tirée par des boeufs ou parfois des vaches, partait vers la vigne pour y être au lever du jour. Elle était chargée de comportes, du fouloir, de la hotte, et, au milieu de tout cela, les enfants qui riaient et chantaient.

Le reste de la troupe suivait à pieds en bavardant. Aussitôt arrivés, les hommes délaçaient les bêtes et installaient la charrette avec la première comporte et le pressoir ; chacun un panier en main, se dirigeait vers le fond d'une rangée de ceps et se mettait au travail. Les plus rapides aidaient les trainards qui n'étaient pas forcément les enfants ou les vieux mais cela se passait en famille. Vers neuf heures une petite hotte : un petit déjeuner copieux était servi où la charcuterie maison tenait une grande place. Chacun se régala, car l'air vif du matin nous avait mis en appétit. Les discussions entre adultes portaient sur le temps, sur la récolte meilleure ou moins bonne que les années précédentes, tandis que les enfants se poursuivaient.

Le travail reprenait, le charrier chantait ou sifflait entre les rangées tandis que les paniers se

remplissaient. A midi, le repas était apporté par la maîtresse de maison à la vigne si celle-ci était éloignée, ou tout le monde allait à la ferme.

Après un bon café, nous reprenions le travail, un peu plus lentement que le matin ; les enfants avaient envie de jouer, les jeunes chantaient, et les plus âgés, parfois grognaient un peu car le travail n'avancait pas assez vite à leur goût. Mais cela n'était pas très grave et tout rentrait dans l'ordre. La fin de la journée arrivait, et malgré la fatigue, le dos un peu douloureux, les jeunes se poursuivaient pour se "mousier", c'est-à-dire se barbouiller de raisin, choisissant évidemment parmi les plus colorés et qui avaient été oubliés sur la souche. Aussi, plus ou moins maquillés, nous repartions vers le village un peu poisseux.

Pendant que femmes et enfants se dirigeaient vers la maison, les hommes allaient à la cave verser dans la cuve la récolte de la journée, puis tout le monde se retrouvait devant une table bien garnie. Les conversations allaient bon train, et après le repas, chansons et histoires fusaient de toute part. Puis on se quittait en se disant à demain. Le dernier jour des vendanges, chez chaque propriétaire était un jour de fête. Les cuisinières faisaient de véritables exploits pour faire mieux que l'année précédente et surtout mieux



que la voisine !

Ce temps est révolu. Les petits propriétaires sont de moins en moins nombreux, la machine a remplacé l'homme : encore une occasion de perdre de se retrouver entre voisins et amis pour faire la fête ensemble.

Comme cela est dommage !

Augusta

## DES CHIFFRES

L'article sur "les vendanges d'antan" que nous devons à notre amie Augusta nous amène, loin des Corbières, à rapprocher, pour la Commune de PARISOT, quelques chiffres comparatifs des années 1942 et 1993. (Nous avons regroupé pour l'année dernière, l'ordinaire avec l'A.O.C. qui n'existait pas en ROUGE il y a 51 ans).

	1942	1993
- Surfaces exploitées en vigne.....	404,69 Ha.	50,12 Ha.
- Production :		
- BLANC ordinaire.....	100,50 Hl.	29,75 Hl.
- Appellation d'Origine.....	205,00 Hl.	55,97 Hl.
- ROUGE.....	6.603,20 Hl.	2.926,71 Hl.
	<u>6.908,70 Hl.</u>	<u>3.012,43 Hl.</u>